

**AVIS DE PUBLICITE – AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AOT) POUR UN COMMERCE DU  
PORT DE PLAISANCE DE SAINT GILLES LES BAINS**



**Procédure de mise en concurrence en vue de désigner les attributaires des AOT commerces du Port de  
plaisance de Saint-Gilles-Les-Bains (La Réunion) - Lots AP010**

Le Territoire de la Côte Ouest (TCO) (BP 50049 – 97822 Le Port Cedex - Ile de La Réunion) lance une procédure de mise en concurrence pour l'attribution d'Autorisations d'occupation temporaires (AOT) portant sur un local commercial sur l'emprise du port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains à Saint-Paul (La Réunion). Le local mis à disposition aura pour vocation d'abriter une activité commerciale.

La procédure est lancée en application de l'article L.2122-1-1 du CGPPP, précisant que l'autorité gestionnaire du domaine doit procéder à la mise en concurrence des autorisations d'occupation domaniales lorsqu'elles permettent à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le périmètre, la durée, le contenu et les éléments structurants du lot – ainsi que les modalités de dépôt des propositions par les candidats sont librement accessibles sur la page Internet suivante :

<https://www.tco.re/plaisance/aot/>

Les candidatures et les offres doivent être remises selon le format précisé dans les documents de la consultation disponibles sur la page Internet précisée ci-dessus avant le 04 mai 2023 à 11h00 (heure La Réunion).